

Présence

Présents :

Luc ASTOUL, Jean-Paul AYRAL, Marie-Aude BARRIER, Maryse CAREME, Véronique FAURE, Céline MARSIN, Frédéric MEUNIER, Pierre-Franck PAPPALARDO, Elodie PEREIRA OLIVEIRA, Raphaël ROUSSY.

Représenté :

Gilles LARGERON donne pouvoir à Raphaël ROUSSY

Excusés :

Pauline COHADE, Bruno CHAMPOUX, Marie PEREIRA

Membres en exercice : 14

Membres qui ont pris part à la délibération : 11

Intervenants : sans

Lieu de la séance : Mairie de Malauzat

Secrétaire de séance : M. Raphaël ROUSSY

Nous vous proposons de faire une modification de l'ordre du jour afin de :

- Rajouter l'encaissement de la redevance d'occupation GRDF

Je vous propose de donner un avis favorable

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

Ordre du jour

- Finances
 - Tarifs publics 2024/2025
 - Encaissement redevance occupation GRDF
- Administration générale
 - Accueil de loisirs sans hébergement
 - Référent moustique tigre
 - Règlement d'utilisation des salles communales
- Travaux et matériels
 - Armoire froide
 - Perche d'élagage
 - Four communal
 - Menuiseries portes d'entrées école et salle polyvalentes de Saint-Genest.

Approbation du PV du 24 juin 2024 à l'unanimité

1 – Finances

Tarifs publics 2024/2025

Rapporteur : Raphaël ROUSSY

Il vous est donc proposé d'augmenter les tarifs actuels dans les proportions suivantes :

Accueil de loisirs sans hébergement :

Tarifs Accueil de loisirs sans hébergement 2024/2025				
CANTINE	Repas Enfant + Animation	Repas Enfant « Cause allergies » + Animation	Repas Panier « Pique-nique » + Animation	Repas Adulte (Enseignants et personnel communal)
	4,90 €	2,70 €	2,70 €	6,50 €

- Accueil périscolaire = forfait journalier (même tarif matin et/ou soir) ou Facturation uniquement pour TAP

	TARIFS
TEMPS PERISCOLAIRE & TAP <i>Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi</i> <i>Matin et/ou Après-midi</i> <i>Avec ou sans activités TAP</i>	2,55 €
TEMPS TAP uniquement <i>Lundi TAP Anglais</i> <i>Lundi TAP Activité ou jeux Garderie</i> <i>Mardi, Jeudi</i>	2,55 € 1,65 € 1,65 €

- Accueil périscolaire = facturation à la ½ journée ou à la journée

TEMPS PERISCOLAIRE	TARIFS FIXES
<i>Mercredi matin 7 h 30 – 13 h 30</i>	2,55 €
<i>Mercredi après-midi 13 h 30 – 17 h 30</i>	5,40 €
<i>Mercredi Journée complète 7 h 30 à 8 h 45 et 13 h 30 à 17 h 30</i>	5,40 €

Tarif dépassement Garderie : 7 €

Avec une nouvelle grille tarifaire selon le quotient familial.

Cimetière :

Tarifs 2024/2025 Concessions Cimetière		
Concession perpétuelle		Concession Temporaire Trentenaire
5 m ² (6 places)	2.50 m ² (3 places)	2.50 m ²
578 €	346 €	206 €

Tarifs 2024/2025 Cases ou Cavurnes Columbarium		
Concessions 15 ans	Concessions 30 ans	Concessions 50 ans
216 €	432 €	540 €

Plaques Jardin du souvenir : 35 €

Plaques Cases ou Cavurnes Columbarium : 70 €

Droits de place :

Marchands ambulants : par véhicule et par jour	=	20 €
---	---	------

Tarification Reproduction Documents divers / Services aux particuliers :

	Photocopie Format A4	Photocopie Format A3
Noir & blanc	0,25 €	0,35 €
Couleur	0,30 €	0,65 €

Service gratuit pour les associations communales

L'ensemble de ces tarifs s'appliquent au 01/09/2024.

Salles communales :

Pour les Associations communales :

Principe de gratuité : applicable pour 4 manifestations organisées dans l'année, à condition qu'il s'agisse d'associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général (art L 2125-1 du CG3P) et de manifestations ouvertes au public. À partir de la 5^{ème} manifestation, les salles sont payantes. La gratuité s'applique pour les assemblées générales (avec ou sans repas mais hors public).

Salle de réunion Les Baumes	
A l'heure Du lundi au samedi (maximum 4 h/j)	Gratuit
Salles polyvalentes : Bourg de Malauzat ou Bourg de Saint-Genest l'Enfant	
A l'heure Vendredi (maximum 3 heures) Samedi ou Dimanche (maximum 4 h/j)	Gratuit
A la journée Samedi et/ou Dimanche	Gratuit
Week-End Vendredi au dimanche	Gratuit
Caution Ménage demandée pour toutes les occupations	A l'année dans le cadre de leurs activités régulières
Caution Dégradations demandée pour toutes les occupations	A l'année dans le cadre de leurs activités régulières

Salles polyvalentes : Bourg de Malauzat ou Bourg de Saint-Genest l'Enfant	
A l'heure Vendredi (maximum 3 heures) Samedi ou Dimanche (maximum 4 h/j)	Gratuit
A la journée Samedi et/ou Dimanche	Gratuit
Week-End Vendredi au dimanche	Gratuit
Caution Ménage demandée pour toutes les occupations	A l'année dans le cadre de leurs activités régulières
Caution Dégradations demandée pour toutes les occupations	A l'année dans le cadre de leurs activités régulières

Pour les Particuliers :

Salles polyvalentes : Bourg de Malaizat ou Bourg de Saint-Genest l'Enfant		
	Tarifs Malaizais	Tarifs Extérieurs
A l'heure Vendredi (maximum 3 heures) Samedi ou Dimanche (maximum 4 h/j)	20 €	40 €
A la journée Samedi et/ou Dimanche	200 €	400 €
Week-End Vendredi au dimanche	300 €	600 €
Caution Ménage demandée pour toutes les occupations	200 €	200 €
Caution Dégradations demandée pour toutes les occupations	1 000 €	1 000 €

Pour les Associations extérieures et autres structures :

Pour les Associations Malaizais au-delà de 4 manifestations :

Salles polyvalentes : Bourg de Malaizat ou Bourg de Saint-Genest l'Enfant		
	Tarifs Associations malaizais	Tarifs Associations extérieures et autres structures
A l'heure Vendredi (maximum 3 heures) Samedi ou Dimanche (maximum 4 h/j)	20 €	40 €
A la journée Samedi et/ou Dimanche	200 €	400 €
Week-End Vendredi au dimanche	300 €	600 €
Caution Ménage demandée pour toutes les occupations	200 €	200 €
Caution Dégradations demandée pour toutes les occupations	1 000 €	1 000 €

A compter du 01/10/2024.

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

Encaissement redevance d'occupation GRDF

Rapporteur : Raphaël ROUSSY

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz sur la commune donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément à l'article R2333-114 du code général des collectivités territoriales modifié par le décret n°2007-606 du 25 avril 2007.

Montant de cette redevance au titre de l'année 2024= 611,00 €.

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

2 – Administration générale

Accueil de loisirs sans hébergement

Rapporteur : Elodie PEREIRA-OLIVEIRA

Mise jour Règlement Intérieur ALSH 2024/2025

Il est rappelé que les dispositions du règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement, agréé Jeunesse et SPORTS sont mises à jour à chaque rentrée scolaire. Il fixe notamment les conditions de son organisation, les modalités d'inscription des enfants aux différentes activités et les participations financières des familles.

Un bref bilan des activités passées est fait et quelques modifications sont à apporter pour cette version 2024-2025 :

- Réactualisation des tarifs de base et modulés
- Intégration d'une nouvelle activité = initiation anglais
- Suppression de l'activité échecs
- Continuité des autres activités = Atelier multi sports, Éducation Physique, Apprentissage culinaire et ateliers cuisines
- Réintégration des goûter pour ceux qui le souhaitent

Il est demandé au Conseil Municipal de valider le nouveau règlement intérieur ALSH 2024-2025

Animation des Temps D'Activités Périscolaires TAP / Rémunération des heures d'enseignement – Année scolaire 2024-2025

Il est demandé d'autoriser M. le Maire à recruter un fonctionnaire du ministère de l'Éducation Nationale pour assurer des tâches d'enseignements pendant les temps périscolaires mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Le temps nécessaire à cette activité accessoire est évalué à 1 heure par semaine sur 36 semaines scolaires.

L'intervenant sera rémunéré sur la base d'une indemnité horaire correspondant au grade de l'intéressé et au taux horaire « enseignement » du barème fixé par la note de service précitée du 26 juillet 2010.

Animation des Temps D'Activités Périscolaires TAP / Convention de Partenariat avec des associations agréées ou prestataires qualifiés – Année scolaire 2024-2025

Il est rappelé que pour les temps TAP (lundi, mardi et jeudi après l'école), la commune propose plusieurs ateliers ou animations articulés autour d'objectifs éducatifs, culturels et sportifs.

Afin de pouvoir assurer ce service, il est demandé de confier à certaines associations agréées Jeunesse et Sport un atelier ou animation.

Des conventions seront formalisées entre la commune et ces associations afin de définir les modalités d'encadrement.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces conventions et leurs avenants éventuels.

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

Référent moustique tigre

Rapporteur : Raphaël ROUSSY

Présent depuis 2012 en Auvergne-Rhône-Alpes, le moustique tigre s'est installé progressivement dans les douze départements de la région. Ce sont aujourd'hui ¼ des communes et 74 % des habitants de notre région qui sont impactés

Cette espèce de moustique, invasive et particulièrement nuisible, peut également véhiculer des virus (arbovirus) responsables de certaines maladies (arboviroses) comme la dengue, le chikungunya et Zika.

En matière de lutte contre les nuisances, les compétences des maires, des présidents de la Métropole de Lyon, ainsi que des départements qui souhaitent prendre la compétence, sont complémentaires des missions de lutte antivectorielle confiées aux préfets et à l'ARS.

Les intercommunalités sont aussi concernées en raison de leur compétence en matière de gestion de certains équipements, comme la voirie. Nous avons tous comme objectif commun de limiter la présence du moustique tigre et de contrôler l'extension de son aire d'implantation afin de diminuer sa nuisance et le risque de transmission de maladies.

Grace à cette dynamique collective, des ressources, outils et guides techniques pour agir sur votre territoire sont mis à votre disposition sur le site régional dédié www.agirmoustique.fr. Notamment, un guide technique « L'essentiel à réaliser sur ma commune » dédié aux collectivités est proposé pour vous aider à identifier et mettre en œuvre un plan d'action sur votre territoire.

Pour ce faire et garantir cette dynamique collective, il est important que la commune désigne des personnes référentes sur le sujet (dans l'idéal un binôme élu(e) / agent technique.

Je vous propose de nommer Pierre-Franck PAPPALARDO comme référent moustique tigre.

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

Règlement d'utilisation des salles communales

Rapporteur : Raphaël ROUSSY

En 2023, un groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises pour faire évoluer le règlement d'utilisation des salles communales et permettre de nouveau la location des salles polyvalentes aux habitants de Malauzat. Pour mémoire, ces locations n'étaient plus possibles depuis la délibération du 27 août 2010.

En synthèse les modifications principales

- Ajout d'un quota de réservation pour les associations
- Modification des conditions de locations
- Modification des cautions

D'autres documents ont été mis à jour et permettent entre autres le respecter du RGPD :

- Contrat de Location de Salle Communale
- Demande Autorisation Ouverture Débit Boisson
- Demande de Prolongation Ouverture SP

Je vous propose de donner un avis favorable pour une application au 1^{er} octobre 2024

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

3 – Travaux et commande de matériel

Armoire froide

Rapporteur : Raphaël ROUSSY

Le réfrigérateur (de la salle polyvalente de Malauzat ne fait plus de froid. Après avoir demandé le coût de réparation de ce type de matériel qui s'élèverai entre 700 et 800 € (estimation) et sans garantie de résultat, il est préférable à notre avis d'en acheter un nouveau. Nous sommes passés par la société ADS pour réaliser un devis d'une armoire froide du même type que l'achat réalisé l'année dernière pour la salle polyvalente de Saint-Genest l'Enfant.

Fournisseurs	Prix 2024 (HT)	Prix 2024 (TTC)
ADS	1529,15	1834,98

Je vous propose de donner un avis favorable pour l'achat de l'armoire froide auprès de la société ADS pour un montant de 1834,98 € TTC.

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

Perche d'élagage

Rapporteur : Jean-Paul AYRAL

Afin de réaliser des travaux d'élagage en toute sécurité, la commune souhaite faire l'acquisition d'une perche d'élagage thermique de marque STIHL (HT105).

Fournisseurs	Prix 2024 (HT)	Prix 2024 (TTC)
Laurent	791,67	950

Je vous propose de donner un avis favorable pour l'achat d'une perche d'élagage auprès de la société Laurent pour un montant de 950 € TTC.

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

Four communal

Rapporteur : Raphaël ROUSSY

Pour terminer la restauration du four communal, nous souhaiterions réaliser la réfection des façades. Nous avons demandé des devis auprès deux sociétés :

Fournisseurs	Prix 2024 (HT)	Prix 2024 (TTC)
Manuel Construction	40729 €	48874,80 €
Blanchon	41162,72	49395,26

Je vous propose de choisir la société Manuel Construction pour un montant de 48874,80 € TTC.

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

Menuiseries portes d'entées école et salle polyvalente de Saint-Genest l'Enfant

Rapporteur : Jean-Paul AYRAL

À la suite du cambriolage de la salle polyvalente de Saint-Genest l'Enfant et compte tenu de la vétusté des menuiseries existantes, nous envisageons de remplacer complètement les menuiseries. Dans le même registre, la porte d'entrée de l'école ne ferme pas toujours. Ces menuiseries sont arrivées au bout de leur fonctionnement. De plus elles ne correspondent plus aux normes de sécurité en vigueur.

Nous avons demandé à trois sociétés de réaliser des devis + seuil Entrée Ecole

Fournisseurs	Prix 2024 (HT)	Prix 2024 (TTC)
BRASSIER		
• École	9651	11581,20
• SP	12744	15292
	Total = 22395	Total = 26873,20
BARCELOS François	SP Saint-Genest 11 382,51 € ECOLE 4 986,63 €	13 659,01 € 5 983,96 €
BATI Alu	15410	18492
BK Constructions pour dalle	2 828	3 453,60 €

Pour votre information la société BK Constructions réaliserait uniquement en maçonnerie le seuil de porte. En effet nous profitons de ces modifications pour mettre aussi aux normes l'accès de l'école aux PMR (pente).

Je vous propose de retenir la société BARCELOS pour un montant de 19 642,97 € TTC pour la partie menuiserie et la société BK Constructions pour un montant de 3 453,60 € TTC pour la partie maçonnerie.

A noter :

10% d'acompte à la commande sont à prévoir à la commande pour la société BARCELOS

35 % d'acompte à la commande sont à prévoir à la commande pour la société BK Constructions

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

4 - Informations et Questions diverses

Informations

- Arrêtés de circulation
 - Interdiction stationnement place de la Fontaine
 - Interdiction stationnement place de la mairie (parking)
 - Interdiction 3,5 T sur la commune
 - Zone 30 Bourg de Malauzat

- Enquête publique projet champ panneau photovoltaïque : les permanences du commissaire enquêteur auront lieu en mairie aux jours et heures suivants :
 - Mardi 24 septembre 2024 de 9h00 à 12h00
 - Vendredi 4 octobre 2024 de 14h00 à 17h00
 - Mercredi 23 octobre 2024 de 14h00 à 17h00

Questions

- Suzanne Marie
 - Q1 : Le regard réparé rue des Moulins-Blancs est de nouveau dégradé
 - R1 : On rappellera RL.V assainissement pour traiter le problème.
 - Q2 : Les poubelles de Saint-Genest sont systématiquement remplies à mauvais escient.
 - R2 : On regardera la situation

Prochaine réunion lundi 23 septembre 2024 à 19h00 (mairie de Malauzat).

Fin de séance à 21 h 25.



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MALAUZAT' at the top and '23200 PUY DE DOME' at the bottom, with a central emblem.

Le Maire,
Jean-Paul AYRAL